LA MAIRIE VOUS INFORME

COMMUNIQUE

Ville d'Hauteville-Lompnes

N°4

31.07.18

Stationnement en zone bleue

Le stationnement en zone bleue devient effectif. 4 zones sont concernées.
Le stationnement longue durée sur ces emplacements sera désormais interdit.
Il est également interdit de stationner et de s'arrêter sur les trottoirs jaunes.

Le disque bleu devient obligatoire.

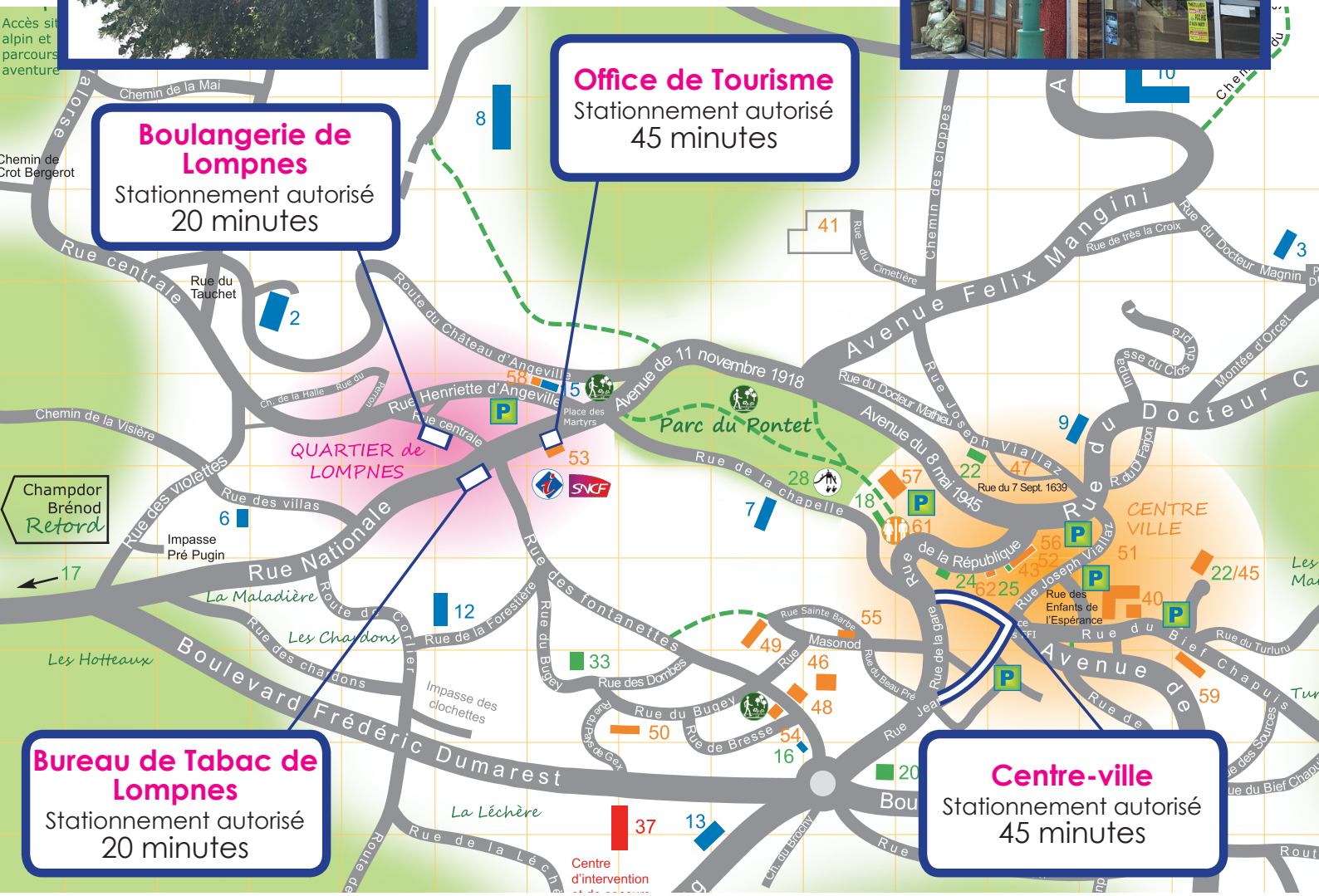

Renseignements complémentaires Mairie d'Hauteville-Lompnes : 04 74 40 41 80
www.hauteville-lompnes.com